

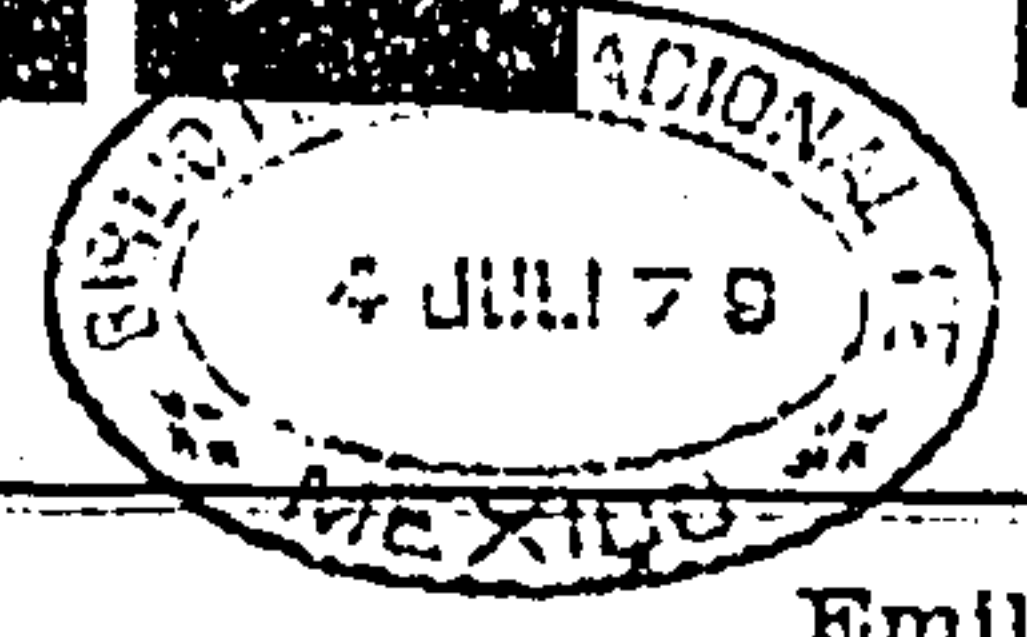
CHARLES FLAMANT, DIRECTEUR-GÉRANT.

ABONNEMENTS: A Mexico... \$ 2.00 par mois.

Les abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Prix du numéro: un réal.

LE TRAIT D'UNION



JOURNAL UNIVERSEL

Emilio Biebueyk et Cie, UNIQUES AGENTS POUR LES ANNONCES ET LES PUBLICATIONS EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS.

AGENTS: Pour la France et la Belgique, MM. HAVAS LAFFITE et Cie, à Londres, M. Geo. STREET, 40 Cornhill.

G. GOSTKOWSKI, REDACTEUR EN CHEF.

ANNONCES: La ligne... \$ 0.02

RECLAMES: La ligne... \$ 0.50

Los abonnements du delors sont reçus chez les agents.

Le Trait d'Union paraît tous les jours, le lundi excepté.

LE "TRAIT D'UNION."

Toutes les lettres et communications relatives au journal devront être adressées:

Il ne sera pas répondu aux lettres anonymes ou non signées.

Maisons recommandées "TRAIT D'UNION."

LE PARADIS TERRESTRE—Dulceria et pasteleria, vins et liqueurs.—Coliseo Viejo.

BOREL ET CIE—Chapellerie française.—Portal de Mercaderes, 6.

CELESTIN HOURCADE. Tailleur et professeur de coupe habillé.—Rue del Espíritu Santo, 14.

M^{me} TOUSSAINT. Modiste de Paris—Chapeaux pour dames, fillettes et garçons.—Robes et confections.—Calle Espíritu Santo N. 1, arriba, casa Guérin.

DOCTEUR EDUARD CLAY WISE, dentiste américain.—N. 7, calle del Espíritu Santo, N. 7.

MADAME EUGÈNE LACROIX—Modiste de Paris. 14, Callejon del Espíritu Santo, 14.

G. ZIVY ET CIE—Horlogerie, bijouterie et orfèvrerie.—Grand dépôt d'orfèvrerie de Christine et C^{ie}.

HOTEL DE LA BELLE UNION—Calle de la Palma, 7.—Restaurant et grand établissement de bains.

RESTAURANT DE LA GRAN SOCIEDAD, calle del Espíritu Santo, 4.—M. Dominique Calvet, propriétaire.

A. BOUYER ET C^{ie}—Parfumerie hygiénique.—2^e de San Francisco, 5.

HOTEL ITCIBIDE—Restaurant, 1^{er} de San Francisco.

HOTEL DU BAZAR—Calle del Espíritu Santo, au centre du commerce.

A. DUPEYRON—Spécialité de vins et liqueurs.—20, Coliseo Viejo, 20.

L. PIETRA-SANTA—Ancienne maison veuve Raynaud.—Conserves, comestibles et Mixed-Drinks.—Coliseo Viejo.

R. BOKER ET CIE—Ferrerie, quincaillerie et machines à coudre.—Puente del Espíritu Santo.

VAY DEW WEYGART—Drogues, produits chimiques, etc.—Puente del Espíritu Santo.

LEITER CARLOS—Chirurgien-dentiste, instruments de chirurgie, etc.—Puente del Espíritu Santo.

CONFISERIE ET PATISSERIE FRANÇAISE de Alexis Genin.—Vins fins, liqueurs et conserves alimentaires. Pièces montées.—2^e de Plateros, 3.

A. MEESER—Spécialité de comestibles de tous les pays.—Grand choix de vins et liqueurs des meilleures marques, thé, etc., en gros et en détail.—2^eme rue San Francisco, 3.

SORPRESA Y PRIMAVERA UNIDAS—Grand établissement de nouveautés.—1^{er} de Plateros, 8.

RIGAL ET MASSON—Verroterie, porcelaine et cristaux.—Les fameuses cigarettes de Rigal, Masson et Cie.—1, Portal de Agustinos, 1.

MAYERS FRIBOLIN ET CIE—Drogues, produits pharmaceutiques et chimiques.—Calle de la Palma.

FEUILLETON DU TRAIT D'UNION.

LES VOISINS DE FRONTIÈRES.

Parmi les soldats que la défaite éparilla sur les routes, pendant le sinistre mois d'août 1870, se trouvaient quatre pauvres diables qui, emportés dans la déroute, ne s'arrêtèrent qu'à Paris.

FRANCE.

Correspondance particulière du "TRAIT D'UNION."

Paris, 23 mai.

Ce matin, apparition dans la République française d'un article sur la question Blanqui, dont la signification sera très-commentée; cette après-midi, au Palais-Bourbon, dans la sous-commission du 6^e bureau, chargée de la vérification de cette élection, intervention de M. Clémenceau, qui a demandé à être entendu; demain, à la Chambre, interpellation Lockroy sur la manière dont le gouvernement applique la loi d'amnistie.

Quant à la République, elle dit, en faisant valoir diverses considérations, mais sans ambages, que la majorité en bloc invalidera très-probablement l'élection de Bordeaux, parce qu'elle espère, malgré les déclarations de M. Le Royer, que le gouvernement amnistiera Blanqui avant le 5 juin; mais que s'il arrivait qu'il ne l'amnistiat pas, et que Blanqui fut réélu à Bordeaux, comme cette majorité est également respectueuse des intentions du suffrage universel, elle ne l'invaliderait pas une seconde fois.

Je n'apprécie ni la situation ni l'attitude du gouvernement ni le sens de l'article de la République française; je vous les expose, voilà tout.

Maintenant il n'est pas téméraire de prévoir que l'interpellation de M. Lockroy, demain, aura le but sinon de peser sur le gouvernement, au moins de réunir par un vote, non pas les hommes de la majorité républicaine qui voteront demain la validation de Bordeaux, mais ceux qui la voteraient—probablement—si la question se représentait une seconde fois devant la Chambre.

Lundi, au Sénat, commencement de l'importante discussion de la loi sur la reconstitution du conseil d'Etat. A moins que l'interpellation de M. Victor Hugo sur l'application de la peine de mort à propos de l'exécution d'un paricide à Agen, ne vienne en discussion ce jour-là même et ne tienne toute la séance.

Vous savez de quoi il s'agit. Un condamné à mort, en protestant de son innocence, a refusé de marcher au supplice, a lutté avec ses bourreaux, et s'est débattu jusque sous la guillotine. C'est horrible, et une fois de plus, à propos de ce fait cruel, la limite des droits de

la société sur l'individu va être discutée à la tribune française.

On annonce aussi pour demain samedi, je crois, une manifestation de M. Paul de Cassagnac qui prépare un petit scandale de tribune. Il compte, paraît-il, ramasser les articles les plus violents de la presse intransigente pour les lire à la Chambre et leur donner ainsi la publicité du Journal officiel; lira-t-il aussi les siens? En tous cas, si la Chambre hésite, à propos des poursuites demandées contre lui, je doute qu'il désarme par sa manifestation ceux qui sont disposés à voter les poursuites.

Sa personnalité est, en effet, déjà peu sympathique à la Chambre, qui n'hésiterait pas à se prononcer contre les poursuites s'il s'agissait de tout autre député, parce qu'elle voudrait enfin affirmer son sentiment hostile au procès de presse et aux lois Dufaure.

Mais dans l'état, elle se demande si des poursuites récentes ayant été exercées contre un journal violent sans doute, mais républicain, dont le rédacteur en chef n'est pas député, il convient d'inaugurer le régime de l'impunité, précisément en faveur de M. Paul de Cassagnac, parce que son journal violent est bonapartiste, et parce que déjà, il a été infiniment privilégié sous la présidence du maréchal. En un mot, on se dit: Les autres ont été frappés, pourquoi ne le serait-il pas?

Encore ici je n'apprécie pas, je constate.

On s'occupe beaucoup du petit conflit qui a eu lieu hier à l'Académie. M. Emile Ollivier voulait faire une petite manifestation politique; cela n'est pas douteux. N'ayant pu la faire lors de sa réception, puisqu'il n'y eut point de réception pour lui, il guettait une occasion.

L'Académie a pensé avec raison qu'elle ne devait pas laisser troubler la séance publique par les protestations du public qui n'auraient pas manqué de se produire lorsque M. Emile Ollivier aurait lu les passages dont on lui demandait la suppression et elle a ajourné la cérémonie. Elle a bien fait.

M. Emile Ollivier n'a pas compris ou a feint de ne pas comprendre ce qu'on lui demandait. La commission a épuisé tous les moyens de conciliation. On dit que M. Jules Simon a présidé avec la patience la plus complète et l'impartialité la plus absolue. M. E. Ollivier a fait preuve de tant de sottise et de tant d'audace que ceux qui étaient disposés à lui être favorables ont été obligés de reconnaître qu'il n'y avait rien à espérer d'un tel homme.

Il y a eu unanimité pour l'ajournement de la réception, un membre s'étant abstenu. Les uns disent que c'est M. Miguet, d'autres que c'est M. Ca-

mille Doucet qui s'est abstenu. C'est M. Camille Doucet.

Que va faire l'Académie? Peut-on empêcher M. Henri Martin d'avoir une séance publique parce qu'il plaît à M. Emile Ollivier de vouloir transformer une fête littéraire en une lutte politique? Evidemment non, et il est probable que l'Académie chargera celui qui était chancelier lors de la mort de M. Thiers de répondre à M. Henri Martin. C'était M. Xavier Marmier. C'est donc lui qui sera vraisemblablement prié de faire le discours à la place de M. Emile Ollivier.

On cite parmi les adversaires des projets Ferry à la Chambre MM. Barodoux, de Marcère, Léon Renault, Louis Blanc, Clémenceau, Radier-Montjau, c'est-à-dire le centre gauche et l'extrême gauche. On affirme aussi que M. Paul Bert, qui appartient à l'Union républicaine et qui a une grande compétence dans toutes les questions qui touchent à l'enseignement, serait également opposé dans une certaine mesure aux projets Ferry, dont il trouverait certains articles mal conçus. Au Sénat, on cite comme étant hostiles à l'art. 7, pour des raisons diverses, M. Dufaure, M. Laboulaye, M. Jules Simon le centre gauche presque tout entier et quelques membres de la gauche.

Le conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient de rendre aujourd'hui un arrêt rejetant la requête de l'évêque de Fréjus contre un arrêté par lequel le maire de Toulon, se fondant sur l'article 43 de la loi du 18 germinal an X, a interdit les processions sur la voie publique dans cette ville.

Lecture prise du discours prononcé par M. Clémenceau, à Montmartre, le réactionnaire Doliban manifeste quelques légers symptômes d'inquiétude. Il rencontre sur le boulevard le radical Nonancourt et l'aborde ainsi: AIR T'en souviens-tu?

Clémenceau qu'à Montmartre on acclame, O Nonancourt, dis-moi quel n'iras pas Porter chez moi ni le fer ni la flamme, Et m'infliger un injuste trépas.

NONANCOURT, grave. Grains pour tes jours, ne sors pas sans escorte, Pauvre réac, et fais ton testament. Clémenceau, malgré le nom qu'il porte, N'étant pas sot ne sera pas clément!

INCIDENT PARLEMENTAIRE.

L'incident suivant s'est produit à l'issue de la séance de la Chambre des députés du 23 mai, dont nous avons donné le compte-rendu dans nos derniers numéros.

M. LE PRÉSIDENT GAMBETTA.—M. de Baudry-d'Asson a demandé la parole; mais, avant de lui donner, je le prie de vouloir bien me dire sur quoi il entend parler.

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—M. le président me demande sur quoi je veux avoir la parole; M. le président semble avoir oublié que, lors-

qu'il m'a appliqué des mesures disciplinaires que je ne crois pas avoir méritées, j'avais demandé la parole, et qu'il me l'a formellement refusée.

Eh bien, messieurs, je crois que lorsqu'il m'a répondu ainsi, M. le président a oublié le règlement de la chambre des députés; et pour vous en convaincre, laissez-moi vous donner connaissance de plusieurs articles de ce règlement, qui est votre œuvre, messieurs, ne l'oubliez pas! (L'Orateur se tourne vers la gauche.)

Je tiens, messieurs, à vous prouver que je suis dans le vrai en me plaignant de la façon dont M. le président a agi à mon égard. (Titres à gauche.)

Je vous demanderai, messieurs, un peu d'attention, il me semble qu'il n'y a rien de risible dans les explications que j'ai l'honneur de vous apporter.

Sur divers bancs.—Non! non!—Parlez! M. DE BAUDRY-D'ASSON.—Je ne m'explique pas, en outre, que M. le président m'ait appliqué la censure sans m'avoir rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, ainsi que l'exigeait cette prescription de l'article 123.

« La censure est prononcée contre: « 1^o Tout député qui, après le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, ne sera pas rentré dans le devoir, etc. »

Enfin, messieurs, je trouve que M. le président a été excessivement sévère à mon endroit.

Je ne viens point ici, remarquez-le bien, implorer sa clémence.... (Rumeurs à gauche.)

J'ai été frappé, il y a quelques jours déjà, dans cette enceinte, lorsque M. le ministre de l'intérieur était à la tribune pour répondre à l'interpellation de notre honorable collègue M. Lockroy; j'ai été rappelé à l'ordre, dis-je, pourquoi, messieurs? Pour avoir dit simplement à M. le ministre, qui m'interpellait directement, que la Vendée et la Bretagne étaient sûrs, qu'elles étaient prêtes à se lever pour la défense de leur foi religieuse si menacée par le gouvernement de la République; qu'elles étaient prêtes à combattre les funestes projets de gouvernement sur l'enseignement supérieur, et qu'elles mourraient, s'il le fallait, pour la religion catholique, qui a toujours fait l'honneur de la France! (Exclamations ironiques à gauche.)

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—Prêtes à se lever légalement!

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—J'ai été rappelé à l'ordre pour avoir protesté dans ces conditions! J'ai accepté le rappel à l'ordre sans protestation; il ne me déshonorait nullement, messieurs!

Aujourd'hui, mon crime, c'est d'avoir défendu la liberté de la presse. (Titres au centre et à gauche.—C'est vrai à droite.)

M. de Cassagnac était à la tribune; il se défendait, il protestait contre la demande de poursuites dirigée contre lui. J'ai abordé dans son sens et protesté, moi aussi, de toutes mes forces, sûr d'accomplir un devoir, comme je le ferai toujours, remarquez-le bien, messieurs, lorsqu'un de mes collègues sera attaqué de cette façon et que les principes de liberté seront mis en question. (Interruptions.)

Pourquoi ne nous donnez-vous pas satisfaction, messieurs (l'orateur se tourne vers la gauche), lorsque vos journaux nous calomnient de la façon la plus révoltante.... (Non-

velles interruptions), lorsque vos publicistes attaquent sans cesse la religion qui nous est chère, vous le savez!

M. LE PRÉSIDENT.—Vous sortez de la question, monsieur de Baudry-d'Asson.

M. DE BAUDRY-D'ASSON.—Moi-même je suis venu à cette tribune demander des poursuites contre vos journaux calomnieux, vous les avez refusées impitoyablement. Pourquoi attaquez-vous tous les jours vos adversaires, quand ils disent toute leur pensée sur votre politique, qu'ils considèrent comme funesto aux grands intérêts du pays, au bonheur et à l'avenir de la France?

M. LE PRÉSIDENT.—Vous sortez de la question, monsieur de Baudry-d'Asson; je vous y rappelle.

M. HAENTJENS.—Protestez et descendez de la tribune!

M. LE PRÉSIDENT.—Protestez? Contre quoi? M. DE BAUDRY-D'ASSON.—Où, je proteste de la manière la plus formelle contre la façon avec laquelle M. le président use de son autorité.

J'ai vu, avec une véritable peine, que la mesure prise contre moi a été votée par tous les membres des groupes de la gauche, à l'exception, toutefois, de l'honorable M. Beau-sière, qui n'a pas voulu frapper son collègue de la Vendée avant d'avoir entendu sa défense; je l'en remercie. (Mouvements divers.)

Je termine, messieurs, et je le répète, loin de moi la pensée d'implorer la clémence de M. le président.... (Rumeurs,) seulement, je tiens à constater, à la face du pays, notre juge à tous, que j'ai été condamné par une majorité républicaine sans avoir eu la liberté d'apporter ma défense à cette tribune. C'est un procédé nouveau que je ne puis accepter sans une énergique protestation.

Je constate encore une fois que M. le président a méconnu les trois articles du règlement dont j'ai rappelé ici les prescriptions les plus formelles. (Très bien! sur divers bancs à droite.)

M. LE PRÉSIDENT.—Je ne pense pas que la chambre veuille prolonger bien longtemps cet incident.

L'honorable M. de Baudry-d'Asson se plaint de n'avoir pas été entendu au moment où la mesure disciplinaire l'atteignait. Il vient de donner les explications qu'il voulait fournir au moment où il a demandé la parole sans pouvoir l'obtenir.

La chambre n'a pas oublié, à coup sûr, que j'ai refusé de donner la parole jusqu'à ce que M. de Baudry-d'Asson eût reconnu l'autorité du président.

Quelques membres à droite.—Il l'a reconnu!

M. LE PRÉSIDENT.—La chambre, à quelque côté que je m'adresse, peut se souvenir que cette autorité a été méconnue. C'est alors que j'ai dû passer outre et appliquer la mesure que me paraissait justifier la conduite de M. de Baudry-d'Asson.

Ce n'est pas moi qui prononce la censure. Ce n'est pas le rôle du président de la prononcer, c'est celui de la chambre.

Le président consulte la chambre, et c'est la chambre qui applique la censure, si elle juge que la censure a été encourue.

Il ne me paraît pas que la chambre, —et c'est ici que je réponds d'un mot à la dernière parole de l'honorable M. de Baudry-d'Asson,—il ne me paraît pas que la chambre veuille revenir sur la mesure qu'elle a prise.

ble en pleurant. Ensemble ils vivaient, réunis par la douleur commune, fuyant leurs camarades qui raillaient leur chétivité et leur tristesse. Aussi, toujours causant de leur village et des ruines que la guerre amoncelait dans leur malheureuse province, ils entretenaient le mal du pays dont ils étaient dévorés.

Ils étaient de Neudorf, près de Huingingue; à leurs pieds le Rhin; en face d'eux, de l'autre côté du fleuve majestueux, l'adorable paysage du Grand-Duché, fertile et verdoyant, un Eden si bien fait pour la paix! Les relations étaient fréquentes et de bonne amitié entre les deux rives; en quelques coups de rame, on bien par le bac, ceux de Friedlingen venaient festoyer à Neudorf, dont les cultivateurs sont riches et font bonne chère; ceux de Neudorf ne se faisaient pas faute d'aller à Loerael, dont l'excellent petit vin blanc aidait merveilleusement aux épanchements du cœur. Puis, de ci, de là, sur les deux rives, il y avait nombre de brazier renommés pour leurs bonnes bières de Strasbourg, de Klein-Haningen, de Saint-Louis ou de Bâle. On s'y réunissait, la jeunesse de la rive gauche fraternisant avec celle de la rive droite; et comme, en ce pays musical, il n'est pas de réunion où l'on ne chante en chœur, il y avait un répertoire commun de chants, de légendes, depuis les chansons du Bâlois-Hebel renom-

mées dans tout le Sungau, jusqu'aux valse entrainantes du pays de Bade, depuis le lied amoureux si profondément mélancolique, jusqu'au bryant brindisi des robbistes buveurs.

Il y avait même, sur la rive bavaroise, une brasserie, celle de maître Becker, que fréquentait assidûment, depuis un an, un de nos petits soldats, et pour cause. Hans Eberlin, dont le père avait du bien au soleil, était promis à Catherine, la jolie fille du père Becker. Ils s'aimaient tendrement; les deux familles faisaient fête de s'unir; Catherine avait un frère de l'âge de son fiancé, qui appelait déjà Hans: « mon frère. »

Et voilà que tout d'un coup la guerre avait brisé tout cela, si précipitamment que Hans n'avait pas même eu le temps de passer l'eau pour aller se jeter aux genoux de Catherine, la supplier de ne pas le traiter en ennemi et de garder sa promesse, et peut-être lui jurer par tous les saints du paradis qu'il n'était pour rien dans l'opposition que son pays faisait au prince de Hohenzollern.

Alors, vous comprenez combien le pauvre Hans, privé de sa Kathèle, avait de raisons d'être triste.

Chacun des trois autres pleurait aussi une Kathèle.

le chien était recherché, et le rat en salmis estimé une friandise de gourmet. De légumes, il ne fallait pas en parler. Les hommes galants faisaient hommage aux dames d'une pomme de terre achetée au poids de l'or, conquise quelquefois à travers de sérieux dangers; on offrait un navet comme autrefois une bague; une salade avait la valeur d'une parure d'émeraudes.

Aux avant-postes, les hommes allaient, la nuit, ramper dans la plaine, au risque de se faire cribler de coups de fusil, pour déterrer un chou sous la neige, ou enlever un pied de céleri dans le jardin d'une maison occupée.

Le tour de l'escouade de Hans était arrivé pour une expédition de cette nature.

Par une nuit de décembre, les quatre amis dépassèrent les tranchées et se glissèrent vers un champ où une reconnaissance avait constaté la présence d'une assez grande quantité de choux. Il partirent le fusil en bandoulière, écartés les uns des autres pour ne pas faire une masse compacte facile à apercevoir, et, se dissimulant derrière une haie, ils mirent l'oreille contre terre pour écouter, et, du regard, interrogèrent la nuit. Tout était silencieux; rien ne bougeait sur la vaste nappe de neige qui allait, s'obscurcissant, se perdre au loin dans une lisière de bois. Pas un feu, pas le moindre filet de fumée. Dans

la plaine, quelques maisonnettes abandonnées proflaient leurs sillonnets noirs percés de fenêtres dégarnies à travers lesquelles la lune regardait. Retenant leur souffle, rasant la terre, ils s'aventurèrent dans un champ où quelques rares feuilles émergées de la neige, et remplirent de choux leurs bissacs. Toujours même immobilité. Ils s'enhardirent, et revenant à couvert de la haie, bien sûrs qu'ils étaient seuls, au moins sur un vaste espace, ils commençaient à causer.

Et de quoi causer, sinon de Neudorf, et du brazier de maître Becker, et de l'avenir si noir?

Et ils causèrent tant, et ils s'absorbèrent si bien dans le souvenir qu'ils oublièrent complètement le danger et marchèrent loin, librement, tantôt parlant, plus souvent rêveurs mais ne songeant plus à la guerre, aux avant-postes, aux sentinelles qui se terrant, au fusil qui menaçait, à la balle qui sifflait dans le silence de la nuit, à rien, sinon au pays et à l'amoureuse.

Ils arrivèrent ainsi à une maison délabrée, incendiée par un obus; il ne restait plus que les murs; le toit était effondré; quelques incrocanx de poutre calcinés, se détachant sombres sur le ciel, avaient des airs sinistres de gibets.

Ils y entrèrent et s'assirent dans un coin sur les débris pour relire, pour la vingtième fois peut-être, la triste let-